

## Que faire en cas de blessure ou d'accident sportif?

Si vous subissez une blessure ou êtes victime d'un accident sportif, il est préférable de suivre les étapes suivantes:

1. Informez le responsable des jeunes via [info@ritterklub.be](mailto:info@ritterklub.be)
2. Rendez-vous au plus vite chez votre médecin ou un spécialiste pour poser un diagnostic et, si nécessaire, faites remplir le formulaire «**Rapport d'accident**» (vous pouvez le télécharger **ICI**)
3. Ne redémarrez pas l'entraînement tant que votre médecin traitant ne l'a pas autorisé. Demandez à votre médecin traitant / kinésithérapeute / soignant sportif des conseils pour recommencer (type, durée, intensité de l'entraînement...).
4. Transmettez ce conseil au responsable des jeunes via [info@ritterklub.be](mailto:info@ritterklub.be)

Si vous souhaitez **signaler un accident** à l'Union Royale Belge de Football (URBSFA), assurez-vous de lire les instructions étape par étape ci-dessous!



# Procédure Déclaration d'accident

Le texte ci-dessous est un bref résumé de la réglementation fédérale sur les accidents de football. Le texte intégral est disponible sur le site de l'URBSFA (Livre B - Annexe 1: assurances) via [ce lien](#).

[Vous vous blessez lors d'un entraînement / match](#)

## Signaler un accident de sport

- 1) Utilisez le formulaire «**Rapport d'accident**» pour vous rendre chez votre médecin ou un spécialiste et demandez-lui de remplir le côté «Certificat médical» aussi complètement et correctement que possible.  
\* **ATTENTION**: assurez-vous que le médecin indique «OUI» pour «kinésithérapeute d'intervention» et indique le nombre de tours au moindre soupçon de nécessité. Si cela ne se produit pas, les frais de physiothérapie ne seront PAS remboursés, SAUF après une demande explicite et l'approbation de l'URBSFA.
- 2) Remplissez la partie «**Rapport d'accident**» aussi complètement que possible avec toutes les informations nécessaires:
  - Nom et numéro de matricule du club (**Ritterklub VSV Jette - 08104**)
  - Nom et prénom de la personne blessée
  - Date de naissance et adresse de la personne blessée
  - Fonction de la personne blessée
  - Au cours de quelle match ou entraînement l'accident a eu lieu
  - Date, heure et lieu de l'accident
  - Circonstances de l'accident\* **ATTENTION**: Ajoutez une vignette récente et lisible de la mutuelle sur le rapport d'accident. Sinon, la déclaration est invalide!
- 3) Soumettre le rapport (en utilisant le formulaire «**Rapport d'accident / Certificat médical**») **DANS LES 10 JOURS** après la date de l'accident sportif au responsable du club des accidents sportifs (les coordonnées se trouvent au bas de cette page).  
\* **ATTENTION**: Si le dossier est soumis trop tard, l'URBSFA refusera la déclaration! Le club n'acceptera donc aucun formulaire plus de 10 jours après l'accident sportif.
- 4) L'URBSFA ouvrira un dossier basé sur le formulaire et remettra au club (après une période d'environ 10 jours) un reçu et un «certificat médical de rétablissement et de retour au travail». Vous recevrez ce certificat de guérison par le club et devez le conserver en lieu sûr.  
\* **ATTENTION**: Le rapport d'accident est maintenant en ordre. Tant que le fichier est en cours d'exécution, il n'est pas possible de participer aux activités de football (entraînements et matchs). Ceci jusqu'à ce que le certificat médical de convalescence ait été soumis à l'URBSFA.

## Pendant le processus de guérison

### **Demander une physiothérapie supplémentaire (le cas échéant)**

- 1) Apporter une photocopie de l'ordonnance du médecin pour la kinésithérapie supplémentaire au responsable du club des accidents sportifs. Il l'enverra à l'URBSFA pour admission.
- 2) Attendre l'admission URBSFA avant de commencer les séances supplémentaires de physiothérapie.  
\* **ATTENTION**: il n'y a pas de remboursement si vous commencez avant l'admission!

## Vous avez complètement récupéré

### **Demander une récupération complète**

- 1) Faites un bilan avec votre médecin.
- 2) Faites remplir le formulaire «Certificat médical de rétablissement et de retour au travail» par votre médecin.  
\* **ATTENTION**: la date de guérison et de reprise doit être clairement inscrite!
- 3) Soumettez le formulaire au responsable du club des accidents sportifs dans les meilleurs délais. Il l'enverra à l'URBSFA.  
\* **ATTENTION**: sachez que l'URBSFA n'interviendra pas en cas d'accident sportif ultérieur si le certificat de récupération du premier accident sportif n'a pas été délivré avant la reprise des activités de football!

**A partir de la date de récupération et après avoir soumis le formulaire «Certificat médical de récupération et reprise de travail» au responsable du club des accidents sportifs, vous avez le droit de jouer à nouveau et les activités de football peuvent reprendre.**

### **Fermer un dossier d'accident sportif**

- Soumettez tous les frais à votre assurance maladie (honoraires, hospitalisation, kinésithérapie, ...) et demandez une preuve de remboursement d'un accident sportif à votre assurance maladie (mutuelle).
- Le montant qui n'est pas remboursé par la caisse d'assurance maladie (mutuelle) est en principe couvert par le Fonds fédéral de solidarité de l'URBSFA (moins une franchise et si vous avez suivi toutes les opérations ci-dessus). Pour ce faire, vous devez envoyer dans les plus brefs délais les documents suivants au responsable du club des accidents sportifs:
  - Certificat médical de récupération et de retour au travail
  - facture de la caisse d'assurance maladie (pas les notes du médecin et les notes de physiothérapie)
  - facture originale d'hospitalisation
  - notes de frais pour le paiement des médicaments à la pharmacie (pas de reçus de caisse)
  - certificat de physiothérapie avec tous les traitements mentionnés
  - toutes autres notes de frais dans le cadre de l'accident sportif

**CONSEIL: prenez toujours des photocopies pour votre propre dossier!**

**Envoyez également votre numéro de compte sur lequel le remboursement peut être déposé au responsable du club des accidents sportifs. La FSF organisera le remboursement via le club, le club se chargera du remboursement sur votre compte.**

### **Quelques points d'intérêt**

- il y a une franchise de 10,70 € pour chaque rapport d'accident (indexé annuellement)
- pour la physiothérapie, une seule séance par jour est remboursée
- la responsabilité du club (en matière d'assurance) prend fin 30' après l'activité de football

### **IMPORTANT!**

- le traitement du dossier complet doit être effectué par le club. Seul le responsable du club des accidents sportifs est autorisé à gérer la correspondance avec l'URBSFA.
- **Remboursement physiothérapie:** uniquement sur ordonnance du médecin déjà sur «rapport d'accident» ou sur ordonnance séparée, et uniquement avec l'accord de l'URBSFA. Sur la note de frais du physiothérapeute, la date de chacun des traitements doit être indiquée (pas seulement les dates de début et de fin).
- le remboursement s'effectue en une seule fois, après une déclaration de guérison et donc de clôture du dossier.
- dont le dossier n'a pas été fermé, n'a pas le droit de participer aux entraînements et/ou matchs
- un dossier d'accident expire automatiquement 2 ans après la déclaration d'accident ou du dernier document du dossier.

## **Responsable du club des accidents sportifs**

Secrétaire Frank Verstappen

[info@ritterklub.be](mailto:info@ritterklub.be)

